

P. saisiront avec empressement toutes les occasions, qui, compatibles avec l'honneur & l'indépendance d'un état libre, pourront tendre à se réconcilier avec leur ancien ami & allié.

Ainsi fait & arrêté à l'assemblée de Leurs Hautes-Puissances les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-unies à la Haye le 12 Mars 1731 (étoit paraphé) Cocq van Haeften, vt. plus bas. Par ordonnance d'iceux (étoit signé) H. Fagel.

NOUVELLES DIVERSES.

Un jeune pauvre maçon de Rome, voulant se marier, dut auparavant se procurer son extrait de baptême, & la difficulté étoit de l'avoir, parce qu'il ne savoit sur quelle paroisse il étoit né & où il avoit été baptisé: cependant après bien des recherches, on le lui procura, & il se trouva que Pie VI le souverain Pontife regnant étoit son parrain & l'avoit tenu sur les fonts de baptême, lorsqu'il n'étoit encore que le prélat Ange Braschi: après l'avoir fait vérifier, il le présenta accompagné d'une humble supplique au St. Pere, qui en aiant reconnu lui-même l'authenticité & la vérité, fit compter en faveur de son filleul cent sequins, & lui assigna un poste parmi les ouvriers occupés à la fabrique de St. Pierre, en lui assurant en outre une pension de 12 scudis par mois.

On ne révoque plus en doute la tenue d'un congrès à Vienne, pour travailler à une pacification générale, sous la médiation de l'Empereur & de l'Impératrice de Russie; mais les spéculatifs les plus confians n'osent